

- **Assistant de service social, Éducateur de Jeunes Enfants, Éducateur Spécialisé, Éducateur Technique Spécialisé**
  - **Diplôme d'État de niveau 6**
- **La sélection en quelques mots...**

# Nombre d'inscriptions en 2022-2023

**457** candidats se sont inscrits au total :

- **76** inscriptions pour **Assistant de Service Social**
- **142** inscriptions pour **Éducateur de Jeunes Enfants**
- **213** inscriptions pour **Éducateur Spécialisé**
- **13** inscriptions pour **Éducateur Technique Spécialisé**

# Répartition des places dans la formation

- **Places financées par le Conseil Régional :**
  - 35 places pour Assistant de Service Social
  - 30 places pour Éducateur de Jeunes Enfants
  - 50 places pour Éducateur Spécialisé
  - 6 places pour Éducateur Technique Spécialisé
- **Cours d'emploi** (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, plan de développement de l'employeur)
- **Transitions PRO / CPF de transition professionnelle** (ex CIF)
- **Financement personnel**

# Comment s'inscrire ?

- **Si vous n'êtes pas salarié(e)** ; lycéen(e), étudiant(e), demandeur(se) d'emploi ou apprenti(e).

les inscriptions s'effectuent sur :

- la plateforme **PARCOURSUP** : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

- **Si vous êtes salarié(e)** ayant un financement de votre formation par l'employeur/l'OPCO ou par Transitions PRO,

les inscriptions s'effectuent sur :

- le site de **l'IRTS de Franche-Comté** : [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

# Comment s'inscrire ?

## ■ Sur la plateforme PARCOURSUP

### ■ Démarche d'inscription :

- suivre la procédure d'inscription indiquée sur la plateforme PARCOURSUP : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

### ■ Formulation des vœux :

- Vous formulez un vœu pour chaque formation choisie **en formation initiale et/ou en apprentissage.**
- **Si l'apprentissage vous intéresse, nous vous conseillons d'effectuer une double formulation de vœux (formation initiale et apprentissage) pour la formation choisie.**

### **Cette double formulation de vœux permet :**

- la gratuité des frais de sélection pour votre inscription en apprentissage car vous vous êtes acquitté des frais une 1ere fois pour votre vœu en formation initiale
- d'entrer en formation (*sous réserve d'être sur la liste des candidats admis à entrer en formation*) même si vous ne trouvez pas de contrat d'apprentissage.

# Comment s'inscrire ?

## ■ Sur le site internet [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

### ■ Création de votre espace personnel via l'onglet 'S'inscrire' :

- saisie de vos données personnelles
- dépôt de votre justificatif d'identité, de votre CV, de votre Bac et du relevé de notes
  - Saisie de votre lettre de motivation
  - Paiement en ligne des frais de sélection
- Certificat de travail et attestation de prise en charge à nous retourner dûment complétés

***NE PAS OUBLIER*** de télécharger les documents réglementaires depuis votre espace personnel ; vous y retrouverez le certificat de travail et l'attestation de prise en charge à faire compléter par votre employeur.

# Période d'inscription

- **Du 17 janvier au 14 mars 2024**

sur notre site internet [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

**Et**

sur la plateforme PARCOURSUP  
[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

**À NOTER :** Sessions éventuelles en septembre pour les apprentis et les cours d'emploi ou places agréées non pourvues lors de la 1ère session.

# Conditions d'accès

- **Peuvent s'inscrire aux épreuves d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :**
  - Être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession à l'entrée en formation
  - Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire National des certifications professionnelles au moins de niveau IV (niveau 4)
  - Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'Éducation (VAP).

***Principe de la VAP*** : permet l'accès à une formation supérieure sans avoir le diplôme requis en prenant en compte l'expérience professionnelle, les formations suivies et les connaissances et aptitudes acquises hors de tout système de formation.



# VAP

(si vous n'avez pas le diplôme requis pour vous inscrire)

- **Conditions de candidature (à l'exception des sportifs de haut niveau mentionnés à l'article 28 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984)**
  - Avoir interrompu ses études initiales depuis au moins 2 ans
  - Être âgé d'au moins 20 ans pour les non titulaires du baccalauréat
  - Respecter un délai de 3 ans si vous avez été inscrit dans une formation permettant l'accès au diplôme que vous souhaitez intégrer et que vous n'avez pas réussi les examens finaux
- **Démarche**
  - Constituer un dossier présentant les différentes expériences professionnelles et personnelles et en mettant en évidence les acquis
  - Retrait et dépôt du dossier de candidature au service Sélection 7 jours avant la date de la Commission d'examen.

**Dates de la Commission de validation : le 9 février 2024 et le 8 mars 2024.**

# Modalités de sélection

Pour tous les candidats :

■ Une étude de dossier

+

■ Un entretien

# L'étude de dossier

## Étude globale des documents constituant le dossier

1 note sur 20 – Coeff 1 -

### ■ 1. Parcours scolaire du candidat :

- parcours de formation du candidat (moyenne du bac ou moyenne du bac de Français si fournies)
- Bulletins et appréciations générales (si fournies)
- Fiche avenir ou fiche de réorientation (si fournies)

# L'étude de dossier

## Étude globale des documents constituant le dossier

### ■ 2. Parcours expérientiel du candidat :

- **Les activités et centres d'intérêts et/ou son CV pour les apprentis et candidats relevant de la formation professionnelle continue.**

Ces documents doivent mettre en exergue :

- Les expériences professionnelles, bénévoles ou personnelles du candidat qui font du lien avec son choix de métier.
- L'image de la profession.
- L'intérêt pour les questions du social et/ou l'engagement dans la vie sociale.
- ❖ Illustrer par des exemples en montrant les connaissances acquises, les compétences et les qualités personnelles mobilisées ou à développer.

# L'étude de dossier

## Étude globale des documents constituant le dossier

### ■ 3. Lettre de motivation :

- **Ce document doit être construit, argumenté et développé à partir des situations vécues et citées dans la rubrique 'Activités et centres d'intérêts' et/ou CV.**

La lettre de motivation doit faire apparaître :

- Les motivations et le réalisme du projet en illustrant et argumentant vos propos sur l'élément déclencheur du choix du métier et de formation, en analysant votre parcours (scolaire, professionnel et/ou personnel) à l'origine du projet.
- Comment l'entrée en formation est préparée et quelles attentes le candidat a de la formation : décrire un élément du contenu de la formation à investir et à développer plus particulièrement
- Les capacités à se projeter dans la formation en s'adaptant à la vie étudiante en tenant compte des contraintes de l'alternance (théorie/pratique).
- ❖ Ce document doit être construit et structuré (syntaxe, orthographe, grammaire) et ne doit pas être rédigé sous forme de lettre.

# L'entretien

**Objet : Cette épreuve est destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.**

- Un jury de 2 personnes ( Formateur et Professionnel)
- Durée de l'entretien : **30 minutes** (5 minutes présentation et 25 minutes échange avec le jury)
- **La prestation repose uniquement sur la présentation orale du projet du candidat.** Le jury n'a pas connaissance en amont du projet de formation motivé du candidat.

# L'entretien

Critères d'évaluation et de notation

**Deux notes seront posées au regard des critères d'évaluation et de notation suivants :**

**1 note sur 20** par le formateur

## ■ **Motivation et aptitude pour les formations du travail social**

- Motivation sur le choix de formation
- Explication sur la cohérence du choix et le contenu de formation
- Aptitude cognitive et intellectuelle à suivre la formation
- Aptitude relationnelle et de communication

# L'entretien

Critères d'évaluation et de notation

**Deux notes seront posées au regard des critères d'évaluation et de notation suivants :**

**1 note sur 20** par le professionnel

## ■ **Motivation et aptitude pour l'exercice des métiers du travail social**

- Motivation et cohérence du choix du métier
- Aptitude à exercer le métier
- Qualités humaines



# Note d'admission

## ■ Calcul de la note d'admission :

➤ **1 note sur 20 Coefficient 1** pour l'étude de dossier

**+**

➤ **Moyenne des 2 notes de l'entretien Coefficient 4**

# Multi-inscriptions :

## inscription à plusieurs formations.

### ■ **Étude de dossier :**

- Une note globale sur 20 (Coeff 1) pour l'ensemble des dossiers étudiés quel que soit le nombre d'inscription.

### ■ **Entretien :**

- 1 seul entretien de 45 minutes
  - Présentation : 5 min
  - Argumentation du choix et de l'appétence pour chacun des métiers : 15 min
  - Échange avec le jury : 25 min
- Les critères d'évaluation et de notation sont les mêmes.

### ■ **Notation :**

- Pour chacune des formations, la moyenne des deux notes d'entretien aura un coefficient 4.

# Sélection 2023-2024

## Dates des entretiens de sélection

- Assistant de Service Social : **samedi 4 mai 2024**
- Éducateur Technique Spécialisé : **jeudi 2 mai 2024**
- Éducateur de Jeunes Enfants : **samedi 4 mai 2024**
- Éducateur Spécialisé : **vendredi 3 mai 2024**
- Multi inscriptions : **jeudi 2 mai 2024**

# Sélection 2023-2024

## Tarifs des inscriptions

### Pour 1 inscription :

- Éducateur de Jeunes Enfants : **175 euros**
- Assistant de Service Social : **175 euros**
- Éducateur Technique Spécialisé : **175 euros**
- Éducateur Spécialisé : **175 euros**
  - **Inscription en apprentissage sur PARCOURSUP :**
    - **GRATUITE** si vous vous êtes déjà acquitté des frais de sélection en formation initiale pour la formation choisie. Si vous formulez un ou plusieurs vœux pour l'apprentissage uniquement, vous devrez vous acquitter des frais de sélection.

# Sélection 2023-2024

## Tarifs des multi-inscriptions

- 2 inscriptions : **230 euros**
- 3 inscriptions : **260 euros**
- 4 inscriptions : **290 euros**

### Sur la plateforme PARCOURSUP :

- ces tarifs ne peuvent être appliqués.
- Paiement de 175 euros pour chaque inscription.
- **Le remboursement du surplus versé sera automatiquement effectué sous 8 jours au plus tard ; aucune démarche de votre part à effectuer.**

# Sélection 2023-2024

## Pour en savoir plus...

### ■ **Candidats inscrits sur PARCOURSUP**

Via le moteur de recherche des formations, nous vous recommandons de **consulter la fiche de présentation de la formation qui vous intéresse.**

Dans la fiche de présentation :

- **vous retrouverez des informations** sur l'établissement, les enseignements proposés, les compétences et connaissances attendues, le détail des critères d'examen des vœux, les possibilités de poursuite d'étude, les débouchés professionnels.
- **vous retrouverez des conseils** pour la rédaction de votre projet de formation motivé, des rubriques 'Activités et centres d'intérêts' et des conseils pour vous préparer à l'oral.
- **vous pourrez télécharger**, via un lien hypertexte, **les documents réglementaires** notamment le règlement d'admission où sont décrits en détails les critères d'évaluation et de notation.

# Sélection 2023-2024

## Pour en savoir plus...

### ■ Candidats inscrits sur le site de l'IRTS de Franche-Comté

Via votre espace personnel, **nous vous invitons à télécharger les documents réglementaires de la formation qui vous intéresse.**

Dans les documents réglementaires, vous retrouverez :

- Le contenu et l'organisation des enseignements de la formation
- La plaquette de présentation de la formation
- Le calendrier et les prix des épreuves d'admission
- Le règlement d'admission ; vous y retrouverez des conseils pour la rédaction de votre projet de formation motivé et de votre CV et des conseils pour vous préparer à l'oral.
- Une note d'information sur l'apprentissage
- Une note d'information sur la VAP (Validation des acquis professionnels)
- La plaquette de présentation de la JPO (Journée Portes Ouvertes)
- La plaquette des réunions d'information collective
- La plaquette de la préparation aux concours

**Au plaisir de vous retrouver  
prochainement.**

**L'équipe Sélection  
vous remercie pour votre attention !**